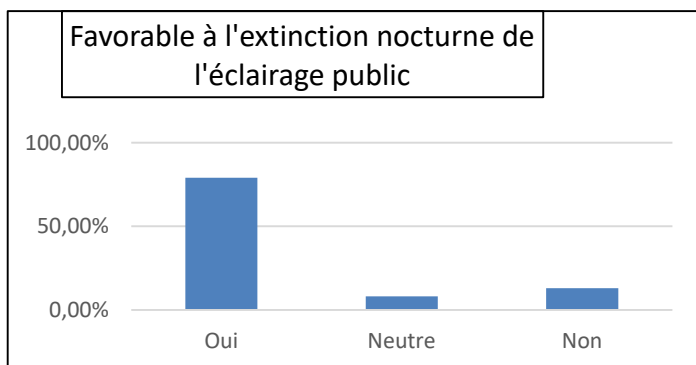


Résultat de l'enquête sur l'extinction nocturne de l'éclairage public à Margerie Chantagret

- Plus de la moitié des foyers ont répondu à cette enquête.



- 80% sont favorables à l'extinction, 8% ne se prononcent pas, 12% sont contre l'extinction.

- 66% sont favorable à l'horaire proposé (23 à 5h), 10% ne se prononcent pas, 24% proposent des horaires différents (ces propositions varient en général de + ou – 1 heure par rapport à l'horaire proposé)

- **Effets positifs de l'extinction :**

- 91% économies financières
- 83% économies d'énergie, diminution gaz à effet de serre
- 52% protection de la faune et de la flore
- 38% le bien être des personnes

- **Commentaires, plusieurs revenaient souvent. En voici une synthèse :**

- Pourquoi pas de panneaux solaires sur les bâtiments publics ? Ils sont tous dans le périmètre de la croix du casson (classée) et les bâtiments de France interdisent d'y installer des panneaux
- Pourquoi ne pas éteindre un lampadaire sur deux ? Ils sont alimentés en groupe et il est donc impossible d'en laisser un sur deux allumé.
- Pourquoi nos lampadaires ne sont pas à LED ? C'est un investissement très important car il est impossible de ne remplacer que les ampoules. Il faut changer tout ou une grande partie des luminaires. Ce sera mis en place progressivement dans les années à venir.
- L'extinction ne va-t-elle pas favoriser les cambriolages ? La gendarmerie ne constate pas d'augmentation de la délinquance nocturne et fait remarquer que 80% des cambriolages ont lieu dans la journée.
- Les passages piétons ne peuvent-ils pas rester éclairés toute la nuit ? Non pour la même raison que le commentaire n° 2. Nous réfléchissons à installer des LED clignotants au niveau des passages comme déjà fait dans certaines agglomérations.
- Ne pourrait-on pas supprimer des lampes inutiles et en ajouter à certains endroits dangereux ? En 2019, nous avons déjà supprimé 15 lampadaires sur les 158 que compte la commune. Nous examinerons s'il y a lieu d'en supprimer quelques autres et d'en ajouter 1 ou 2 aux points signalés.

- La municipalité tient à remercier les habitants pour leur participation à cette enquête, elle a été très sensible aux marques d'encouragements et aux remerciements de certaines foyers.

- Compte tenu des réponses reçues exposées ci-dessus, le conseil municipal de Margerie Chantagret a décidé d'entériner définitivement l'extinction de l'éclairage nocturne de 23h à 5h dans le Bourg et les hameaux.

